

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON N1G 4Z3

**En cas d'urgence, composer le
1-800-327-8633 (FAST MED)**

Date d'établissement de la FTSS (A/M/J) : 2013-03-14

FTSS préparée par :
Service de réglementation et évaluation biologique
Syngenta Canada inc.

**Pour de plus amples renseignements, composer le
1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682)**

SECTION – 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit : HERBICIDE LUMAX® EZ N° de produit : A19414A
Numéro d'homologation : 30864 (*Loi sur les produits antiparasitaires*)
Catégorie chimique : Herbicide à base de benzoylcyclohexanedione.

Matière active (%) : Atrazine (10,2 %) N° CAS : 1912-24-9
Appellation chimique : 2-chloro-4-ethylamino-6-isopropylamino-s-triazine
Catégorie chimique : Herbicide à base de triazines.

Matière active (%) : Méso-trione (2,71 %) N° CAS : 104206-82-8
Appellation chimique : 2-[4-(methylsulfonyl)-2-nitrobenzoyl]-1,3-cyclohexanedione
Catégorie chimique : Herbicide à base de benzoylcyclohexanedione.

Matière active (%) : S-métolachlore (27,1 %) N° CAS : 87392-12-9
Appellation chimique : 2-chloro-N-(2-ethyl-6-methylphenyl)-N-(2-methoxy-1-methylethyl)-acetamide, (S)
Catégorie chimique : Herbicide à base de chloroacétanilide.

Utilisation du produit : Formulation herbicide pour la suppression des mauvaises herbes.

SECTION – 2 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Substance | OSHA PEL | ACGIH TLV | Autres | NTP/CIRC/OSHA – cancérogène SIMDUT† |
|----------------------------|-------------|-------------------------|----------------------------------|---|
| Attapulgite | Non établie | Non établie | Non établie | CIRC 2B |
| Atrazine (10,2 %) | Non établie | 5 mg/m ³ MPT | 5 mg/m ³ MPT*** | CIRC, groupe 2B |
| S-métolachlore (27,1 %) | Non établie | Non établie | 10 mg/m ³ MPT **** | Non |
| Méso-trione (2,71 %) | Non établie | Non établie | 10 mg/m ³ MPT*** | Non |

** Recommandé par le NIOSH.

*** Limite d'exposition en milieu de travail (LEMT) de Syngenta.

Les ingrédients non identifiés de façon précise sont de propriété exclusive ou sans danger. Les valeurs ne sont pas des caractéristiques du produit.

Catégories de risque de Syngenta : C et S.

SECTION – 3 : IDENTIFICATION DES RISQUES

Symptômes d'une exposition aiguë

Peut irriter la peau. Peut causer une réaction allergique cutanée.

Produits de décomposition dangereux

De l'hydrogène inflammable peut être libéré au contact de métaux incompatibles. Voir « Conditions à éviter », à la section 10.

Propriétés physiques

Apparence : Liquide brun clair.

Odeur : Peinture.

Risques inhabituels d'incendie, d'explosion et de réactivité

De l'hydrogène inflammable peut être libéré au contact de métaux incompatibles. Voir « Conditions à éviter », à la section 10.

Pendant un incendie, des gaz irritants et probablement toxiques peuvent être produits par la décomposition thermique ou la combustion.

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition pertinentes : Peau, yeux, bouche, poumons.

SECTION – 4 : PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, communiquer immédiatement avec le centre antipoison, le médecin ou l'hôpital le plus proche. Avoir le contenant, l'étiquette ou la fiche technique santé-sécurité du produit en sa possession avant de communiquer avec Syngenta, un centre antipoison ou un médecin ou, encore, avant de se présenter à un établissement de soins médicaux. Indiquer à la personne rejointe le nom complet du produit ainsi que le type d'exposition et sa durée. Décrire tous les symptômes et suivre les conseils donnés. Communiquer avec le service téléphonique d'urgence de Syngenta au [1-800-327-8633(1-800-FASTMED)] pour obtenir de plus amples renseignements.

CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer les yeux avec de l'eau propre pendant au moins 20 minutes en tenant les paupières ouvertes. Au bout de 5 minutes, enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, puis continuer de rincer les yeux. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié. Si l'irritation persiste, obtenir immédiatement des soins médicaux.

CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever immédiatement les vêtements contaminés et bien laver la peau, les cheveux et les ongles avec de l'eau savonneuse. Rincer la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié.

INHALATION : Amener la personne incommodée à l'air frais. Si elle ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis lui donner la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si cela est possible. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié.

INGESTION : En cas d'ingestion, communiquer immédiatement avec Syngenta, un centre antipoison, un médecin ou l'hôpital le plus proche pour obtenir des conseils sur le traitement approprié. Ne donner **aucun** liquide à la personne. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Ne provoquer le vomissement que sur les directives d'un centre antipoison ou d'un médecin. Si la personne incommodée vomit, la faire pencher vers l'avant, la tête vers le bas, pour éviter que les vomissures pénètrent dans ses voies respiratoires, puis lui faire rincer la bouche et boire de l'eau.

NOTES AU MÉDECIN

Il n'existe pas d'antidote particulier en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Les personnes atteintes d'une réaction allergique provisoire peuvent réagir à un traitement avec des crèmes antihistaminiques ou stéroïdiennes et/ou des stéroïdes systémiques.

SECTION – 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair et méthode : >101 °C

Limites supérieure et inférieure d'explosivité dans l'air : Sans objet.

Température d'auto-inflammation : Non disponible.

Inflammabilité : Non disponible.

Produits de combustion dangereux : De l'hydrogène inflammable peut être libéré au contact de métaux incompatibles. Voir « Conditions à éviter », à la section 10. Pendant un incendie, des gaz irritants et probablement toxiques peuvent être produits par la décomposition thermique ou la combustion. Voir aussi la Section 7.

Conditions favorables à l'inflammabilité: En cas d'exposition au feu, pulvériser de l'eau sur les contenants pour les refroidir.

Agent extincteur : Utiliser un brouillard ou une brume d'eau (éviter d'utiliser un jet d'eau), de la mousse, du dioxyde de carbone, une poudre chimique ou du halon. Porter des vêtements protecteurs couvrant tout le corps et un appareil respiratoire autonome. Évacuer des lieux le personnel dont la présence n'est pas indispensable afin de prévenir l'exposition de ces personnes au feu, à la fumée, aux émanations ou aux produits de combustion. Interdire l'accès aux immeubles, aux zones et à l'équipement contaminés jusqu'à ce qu'ils aient été décontaminés. L'eau de ruissellement peut causer des dommages à l'environnement. Contenir l'eau de ruissellement avec des digues temporaires, etc.

Explosivité sous l'effet d'un choc mécanique : Non disponible.

Explosivité sous l'effet d'une décharge statique : Non disponible.

SECTION – 6 : MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions relatives au personnel : S'assurer que tout le personnel participant au nettoyage du produit déversé respecte les bonnes pratiques d'hygiène au travail. Les petites quantités de produit déversées peuvent être récupérées normalement. Porter de l'équipement et des vêtements de protection appropriés tels que décrits dans la section 8 ou sur l'étiquette du produit.

Marche à suivre en cas de rejet ou de déversement

Maîtriser le déversement à la source. Contenir le produit déversé pour éviter qu'il ne se répande, qu'il contamine le sol, qu'il pénètre dans des conduites d'égout ou qu'il contamine un plan d'eau. Ramasser immédiatement le produit déversé en observant les précautions prescrites aux sections 7 et 8. Les grandes quantités de liquide déversées doivent être pompées ou mises à la pelle dans un contenant jetable. Absorber le liquide restant ou les plus petites quantités de liquide déversées avec de l'argile, du sable ou de la vermiculite. Récupérer le matériau avec une pelle ou un balai, puis mettre dans un contenant d'élimination. Laver la surface contaminée avec de l'eau et un détergent. Récupérer le liquide de lavage avec d'autre matériau absorbant, puis mettre dans un contenant d'élimination compatible. Les petites quantités de produit déversées sur le sol se décomposeront naturellement. Si une grande quantité de produit est déversée, enlever la couche de sol contaminée et prendre les mesures pour en disposer de façon appropriée. Une fois que le nettoyage est terminé et que tous les matériaux contaminés sont déposés dans le contenant, sceller celui-ci et en disposer de façon appropriée. Les déversements ou les rejets non maîtrisés dans des cours d'eau doivent être signalés à l'organisme de réglementation approprié.

SECTION – 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Les solutions de pulvérisation de ce produit ne doivent être mélangées, entreposées et appliquées qu'à l'aide de contenants en plastique, en acier doublés de plastique, en acier inoxydable ou en plastique/fibres de verre. Le concentré ne doit pas être entreposé dans des contenants en acier galvanisé, en acier au carbone, en laiton, en fonte ou en aluminium ni être en contact à long terme avec de tels métaux.

Pratiques concernant la manutention : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter de manger, de boire, d'utiliser des produits du tabac et d'appliquer des cosmétiques dans les zones où il y a un risque d'exposition au produit. Éviter de respirer les vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Porter de l'équipement et des vêtements assurant une protection complète (voir la section 8). Après le travail, rincer ses gants puis enlever l'équipement de protection et bien se laver les mains avec de l'eau savonneuse après avoir manipulé le produit et avant de manger, d'utiliser des produits du tabac, de boire, d'appliquer des cosmétiques ou d'aller aux toilettes. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser; ne pas les laver avec les vêtements de la maison. Garder les contenants fermés lorsque le produit n'est pas utilisé. Protéger le produit, l'eau de lavage ou de rinçage ainsi que les matériaux contaminés contre tout déversement non maîtrisé

dans l'environnement; éviter également que les animaux, les oiseaux et les personnes non autorisées entrent en contact avec le produit.

Pratiques d'entreposage appropriées et exigences : Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, dans un endroit sûr, frais, sec et bien aéré. Protéger de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne pas exposer les contenants à des températures inférieures à -10 °C ou supérieures à 40 °C. Protéger du soleil et de l'humidité. Si le produit gèle, bien le mélanger avant de l'utiliser. Garder à l'écart des autres produits afin d'éviter toute contamination croisée. Assurer la rotation des stocks. Ramasser immédiatement les produits déversés.

Classification du Code national de prévention des incendies : Non réglementé.

SECTION – 8 : PRÉVENTION DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Mesures de prévention de l'exposition, y compris les mesures techniques : Ce produit est destiné à être utilisé dans des installations à la ferme et commerciales. Au besoin, s'assurer que l'on dispose sur les lieux de travail d'une ventilation, de moyens de confinement et de méthodes d'intervention qui permettront de maintenir les concentrations de produit dans l'air en deçà de la TLV. Les entrepôts, les aires de production, les terrains de stationnement et les installations de retenue des déchets doivent être pourvus des dispositifs de confinement appropriés pour prévenir la contamination du milieu environnant. Prévoir des douches et une aire de restauration séparées.

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR LA PRÉVENTION DE L'EXPOSITION ET LA PROTECTION PERSONNELLE S'APPLIQUENT À LA FABRICATION, À LA FORMULATION, À L'EMBALLAGE ET À L'UTILISATION DE CE PRODUIT.

CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT POUR CONNAÎTRE LES APPLICATIONS COMMERCIALES OU À LA FERME.

Équipement de protection personnelle pour chaque voie d'exposition

Généralités : Éviter d'inhaler les poussières, les vapeurs ou les particules en suspension. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, d'appliquer des cosmétiques et de manipuler des produits du tabac.

INGESTION : Ne pas manger, boire, manipuler des produits du tabac ni appliquer des cosmétiques dans les zones où il y a un risque d'exposition à ce produit. Bien se laver après avoir manipulé ce produit.

YEUX : Lorsqu'il y a possibilité de contact avec les yeux, utiliser des lunettes étanches à l'épreuve des produits chimiques. Les installations dans lesquelles ce produit est entreposé ou utilisé doivent être équipées d'une douche oculaire et d'une douche de décontamination.

PEAU : Lorsqu'il y a un risque de contact, porter des gants résistant aux produits chimiques (tels que laminés, en caoutchouc nitrile, en caoutchouc butyle, en caoutchouc néoprène, en caoutchouc naturel, en polyéthylène, en polychlorure de vinyle [PVC] ou en Vitton), une combinaison, des chaussettes et des bottes résistant aux produits chimiques. En cas d'exposition de la tête, porter un chapeau résistant aux produits chimiques.

INHALATION : D'ordinaire, le port d'un appareil respiratoire n'est pas requis pour manipuler cette substance. Utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation par extraction à la source ou d'autres moyens techniques pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition. Un appareil respiratoire combiné certifié par le NIOSH muni d'un filtre N, P, R 95 ou HE et d'une cartouche pour vapeurs organiques peut être utilisé dans certaines circonstances lorsqu'on s'attend à ce que les concentrations atmosphériques dépassent les limites d'exposition. La protection offerte par les appareils respiratoires à filtre est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air sous pression s'il existe un risque quelconque de rejet non maîtrisé, si les degrés d'exposition sont inconnus ou chaque fois que les appareils respiratoires à filtre risquent de ne pas offrir la protection désirée.

SECTION – 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide brun clair.

Type de formulation : Concentré en suspension.

Odeur : Semblable à celle de la peinture.

pH : 4,7 (solution à 1 % dans H₂O désionisée @ 25 °C).

| | | |
|--|-------------------|--------------------------------------|
| Tension de vapeur et température de référence : | Atrazine : | 2,9 x 10 ⁻⁷ mmHg @ 20 °C |
| | Mésotrione : | <4,3 x 10 ⁻⁸ mmHg @ 20 °C |
| | S-métolachlore* : | 2,8 x 10 ⁻⁵ mmHg @ 25 °C |

Densité de vapeur : Non disponible.

Point d'ébullition: Non disponible.

Point de fusion: Sans objet.

Point de congélation : Non disponible.

Densité : 1,10 g/cm³ @ 20 °C

Taux d'évaporation : Non disponible.

Coefficient de répartition eau/huile :

Atrazine technique : 2,5

Mésotrione technique : 0,1

S-métolachlore technique :3,1

Seuil olfactif: Non disponible.

Viscosité : Non disponible.

Hydrosolubilité :

| | |
|-------------------|------------------|
| Atrazine : | 33 mg/L @ 20 °C |
| Mésotrione : | 160 mg/L @ 20 °C |
| S-métolachlore* : | 0,48 g/L @ 25 °C |

SECTION – 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans des conditions d'utilisation et d'entreposage normales.

Conditions à éviter : Le concentré ne doit pas être entreposé dans des contenants en acier galvanisé, en acier au carbone ou en aluminium. Aucun raccord en laiton ou en fonte ne doit être utilisé. La solution de pulvérisation ne doit pas être mélangée, entreposée ou appliquée à l'aide de contenants autres que des contenants en plastique, en acier doublés de plastique, en acier inoxydable ou en fibres de verre/plastique.

Incompatibilité avec d'autres substances : Voir « Conditions à éviter », à la section 10.

Produits de décomposition dangereux : De l'hydrogène inflammable peut être libéré au contact de métaux incompatibles. Voir « Conditions à éviter », à la section 10.

Polymérisation dangereuse : Aucune.

SECTION – 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Études de toxicité aiguë/irritation (produit fini)

| | | |
|---------------------------|---|----------------------------|
| INGESTION : | <u>Faible toxicité aiguë</u> | |
| | Voie orale (DL ₅₀ , rat femelle) : | > 5000 mg/kg de poids vif |
| Peau : | <u>Faible toxicité aiguë</u> | |
| | Peau (DL ⁵⁰ , rat) : | > 5000 mg/kg de poids vif |
| Inhalation : | <u>Faible toxicité aiguë</u> | |
| | Inhalation (CL ₅₀ , rat) : | > 2,58 mg/L air - 4 heures |
| Contact avec les yeux : | <u>Minimalement irritant (lapin)</u> | |
| Contact avec la peau : | <u>Modérément irritant (lapin)</u> | |
| Sensibilisation cutanée : | <u>Sensibilisant cutané (cobaye)</u> | |

Effets sur la reproduction / le développement

| | |
|-------------------|------------------------------------|
| Atrazine : | Aucun effet observé. |
| Mésotrione : | Aucun danger pour la reproduction. |
| S-métolachlore* : | Aucun effet observé. |

Études sur la toxicité chronique / subchronique

| | |
|------------|---|
| Atrazine : | Cardiotoxicité dans des études à long terme aux doses élevées (chiens). |
|------------|---|

Mésotrione : Des études réalisées chez des animaux ont révélé une diminution du poids corporel, une augmentation du poids du foie et des reins ainsi que des effets sur le sang (polyglobulie, baisse du nombre de globules blancs) et sur les yeux (formation de cataractes, kératite). Aucun effet neurotoxique connu d'après les études réalisées chez des animaux.

S-métolachlore* : Aucun effet observé.

Potentiel cancérogène

Atrazine : Tumeurs mammaires (rats Sprague-Dawley femelles), spécifiques au sexe et à la lignée. Aucune observation (rats Sprague-Dawley, rats F-344 ou souris).

Mésotrione : Non cancérogène dans les études réalisées chez des animaux. Non mutagène.

S-métolachlore* : Tumeurs bénignes du foie aux doses élevées (rats femelles).

Autres données sur la toxicité

Aucune.

Toxicité des autres composants

Attapulгите : Peut irriter les yeux.

Autres substances affichant des effets toxiques synergétiques avec ce produit

Organes cibles

Matières actives

Atrazine : Cœur.

Mésotrione : Yeux.

S-métolachlore* : Foie.

Matières inertes

Attapulгите : Yeux.

SECTION – 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Sommaire des effets

Toxicité écologique aiguë

| | | |
|-----------------|--|------------|
| Atrazine : | Invertébrés (puce d'eau), 48 heures - CL ₅₀ /CE ₅₀ | 6,9 ppm |
| | Poissons (truite arc-en-ciel), 96 heures, CL ₅₀ /CE ₅₀ | 4,5 ppm |
| | Oiseaux (12 jours, colin de Virginie), DL ₅₀ | 940 ppm |
| S-métolachlore* | Invertébrés (puce d'eau), 48 heures - CL ₅₀ /CE ₅₀ | 26 ppm |
| | Poissons (truite arc-en-ciel), 96 heures, CL ₅₀ /CE ₅₀ | 11,9 ppm |
| | Oiseaux (colin de Virginie), DL ₅₀ | > 2510 ppm |
| Mésotrione : | Invertébrés (puce d'eau), 48 heures - CL ₅₀ /CE ₅₀ | 900 ppm |
| | Poissons (truite arc-en-ciel), 96 heures, CL ₅₀ /CE ₅₀ | > 120 ppm |
| | Oiseaux (8 jours, alimentaire - colin de Virginie), CL ₅₀ /CE ₅₀ | > 5200 ppm |

Devenir dans l'environnement

La matière active, le S-métolachlore, affiche un faible potentiel de bioaccumulation, une mobilité dans le sol de légère à modérée et une persistance dans le sol et dans l'eau de faible à modérée. Sa demi-vie de dissipation dans le sol est de 14 à 30 jours. La dégradation est principalement assurée par les micro-organismes et par la liaison des résidus.

L'atrazine est biodégradée par l'activité microbienne et d'autres processus dans le sol et les eaux naturelles. Elle affiche un faible potentiel de bioaccumulation. L'atrazine est modérément persistante dans le sol. Dans des conditions d'utilisation normale, sa DT₅₀ se situe entre 18 et 70 jours. L'atrazine est de modérément à fortement mobile dans le sol.

Le mésotrione affiche un faible potentiel de bioaccumulation, une faible mobilité dans le sol, mais est de modérément persistante à persistante dans le sol ou dans l'eau. Sa demi-vie de dissipation dans le sol est de 2 à 14 jours et dans l'eau, de 30 jours. La dégradation est principalement assurée par les micro-organismes et par la liaison des résidus.

SECTION – 13 : ÉLIMINATION

Élimination des déchets : Ne pas réutiliser les contenants vides à moins qu'il s'agisse de contenants réutilisables. Les contenants vides contiennent des résidus. Rincer les contenants vides trois fois et ajouter le liquide de rinçage au mélange de dilution, puis éliminer le mélange de dilution en tant que déchet dangereux s'il est impossible de l'utiliser tel que prescrit sur l'étiquette. Éliminer les contenants vides conformément aux règlements locaux. Consulter le ministère provincial de l'Environnement pour obtenir des conseils sur l'élimination des résidus. Les déchets industriels et commerciaux ne peuvent être apportés qu'à des installations autorisées. Les déchets expédiés doivent être bien emballés et étiquetés correctement. On ne peut utiliser que les services de transporteurs autorisés, et les documents appropriés doivent accompagner le chargement.

SECTION – 14: DONNÉES SUR LE TRANSPORT

Données sur le transport, telles que la classification pour l'expédition

CLASSIFICATION EN VERTU DE LA *LOI SUR LE TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES* – ROUTE /
VOIE FERRÉE

Non réglementé.

S-métolachlore

SECTION – 15 : DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

Classification SIMDUT du produit : Exempté.

Cette FTSS a été préparée conformément aux exigences du SIMDUT; les données sont toutefois présentées sous 16 rubriques.

Autres règlements; restrictions et prohibitions

Numéro d'homologation en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* : 30864.

SECTION – 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre informatif sur la manutention du produit et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée, et Syngenta ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, de pertes, de blessures corporelles ou de dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. La présente fiche technique santé-sécurité est valable pour trois ans. Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et, comme tel, ne requiert pas de FTSS aux termes du SIMDUT. La présente FTSS fait état des risques et dangers associés aux divers ingrédients entrant dans la composition du produit. Lire la FTSS en entier pour avoir une évaluation complète des risques et dangers associés au produit.

Préparé par : Syngenta Canada inc.
1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682)

Syngenta Canada inc. croit que les renseignements et recommandations fournis dans la présente fiche (y compris les données et les énoncés) sont exacts au moment de sa préparation. AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS POUR LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU TOUTE

AUTRE GARANTIE N'EST OFFERTE AU SUJET DE L'INFORMATION CONTENUE DANS CETTE FICHE. Les renseignements fournis concernent spécifiquement le produit désigné et pourraient ne pas être valides lorsque ce produit est utilisé en association avec d'autres matériaux ou dans un quelconque procédé de traitement. En outre, comme les conditions et les méthodes d'emploi de ce produit et de l'information contenue dans cette fiche échappent à l'autorité de Syngenta Canada inc., Syngenta Canada inc. ne peut être tenue responsable des résultats obtenus ou découlant de l'utilisation du produit ou de la fiabilité de cette information.

ACELEPRYN^{MC} est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.